

N° 421 Travaux de
mise en viabilité des
chemins de Couloucheu
et du Bois des Taches

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée l'intérêt que présente l'exécution de travaux supplémentaires pour la viabilité des chemins de Couloucheu et du Bois des Taches.

Il s'agit essentiellement en la pose de canalisation d'alimentation en eau potable, conjointement à la pose de collecteur d'assainissement le long du chemin des Taches et au prolongement de la viabilité dans la rue du Font.

La réalisation de ces travaux nécessite la passation d'un avenant au marché passé le 4 février 1972 avec l'Entreprise BRIGONI. Le montant de l'avenant s'élève à F. 292, 97 F. Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

N° 4246. (F. 7. 72)

- décide la réalisation des travaux d'alimentation en eau potable du chemin du Bois des Taches et de la viabilité de la rue du Font,

- décide de passer avec l'entreprise BRIGONI et fils, à 88. RUEUX, un avenant n° 1 au marché du 4 février 1972, approuvé le 1^{er} Mars 1972 pour un montant de F. 292.97 F.

- autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant n° 1,

- décide d'assurer le financement de ces travaux sur les crédits inscrits à l'article 230 du budget 1972 de la commune.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.